

Appel à candidature pour une résidence-mission de territoire

1 – Contexte

Le Creux de l'enfer, Centre d'art contemporain d'intérêt national et la Ville de Saint-Étienne portent l'ambition commune de soutenir la création contemporaine en favorisant la diffusion des artistes visuels et en créant des conditions favorables au développement de leur carrière professionnelle.

Attentives à la qualité des conditions de production et d'accompagnement des artistes, ces deux structures ont souhaité nouer un partenariat autour d'une résidence-mission visant à mieux déployer la présence artistique sur leur territoire et à encourager la rencontre des publics avec l'art de notre temps.

Le Creux de l'enfer

Lieu emblématique et saisissant de la ville de Thiers, chargé d'Histoire et de légendes où dominant encore le bruit des marteaux-pilons et le rugissement des flammes, Le Creux de l'enfer est traversé par la Durolle, un torrent déferlant qui résonne continuellement dans l'espace, auquel aucun artiste, aucun visiteur ne peut être indifférent. De la clarté naturelle de l'étage à l'atmosphère sombre et humide due à la proximité de la rivière en contre-bas, Le Creux de l'enfer conjugue les qualités de site naturel et historique particulièrement prégnantes pour les artistes et le public qui ne peuvent se soustraire à cet environnement.

Créé en 1988 dans un exceptionnel bâtiment industriel de la Vallée des Usines, il est l'un des pionniers de la décentralisation. Acteur tout à fait atypique en France, il a favorisé l'émergence d'œuvres significatives de l'art contemporain dont beaucoup sont nées du contexte. Laboratoire de recherche, il est ainsi le lieu d'expériences propices à l'apparition d'œuvres souvent inédites portées par des artistes renommés ou émergents. Il a participé à la révélation de nombreux jeunes artistes (Mounir Fatmi, Mona Hatoum, Laurent Pariente, Maxime Lamarche, Aurélie Pétreil, Delphine Coindet, Anne-Lise Seusse, Sarah Tritz, Laurent Pernel, Marie Voignier, etc.) ainsi qu'à leur reconnaissance nationale et internationale.

Investi des missions de production, de diffusion et de médiation, Le Creux de l'enfer aujourd'hui labellisé Centre d'art contemporain d'intérêt national a vocation à créer les conditions les plus favorables à la rencontre entre l'art et les publics, au travers notamment de la programmation annuelle d'expositions monographiques ou collectives, de cycles de rencontres et de conférences, mais aussi par le biais d'événements publics exceptionnels en présence des artistes.

Le centre d'art crée les conditions d'un échange fructueux entre les artistes et les publics les plus larges. Situé dans l'agglomération de Thiers, dans le Parc du Livradois-Forez, entre les anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes, le centre d'art contemporain Le Creux de l'enfer se trouve localisé aujourd'hui de façon stratégique au centre d'une grande Région, pour mieux affirmer une identité artistique propre et indépendante des centres urbains.

La Serre, espace d'art contemporain de la Ville de Saint-Étienne

La Ville de Saint-Étienne développe une politique culturelle résolument tournée vers le soutien à la création artistique et la promotion des artistes de son territoire dont elle entend valoriser la diversité des esthétiques et les nouvelles formes de d'expression.

Dans ce cadre, elle favorise la professionnalisation des acteurs artistiques et leur inscription dans des réseaux

nationaux ou internationaux.

Dans le champ spécifique des arts visuels, la Ville de Saint-Étienne déploie différents dispositifs afin de conforter la vitalité et la diffusion de ses artistes.

Parmi eux, la Ville de Saint-Étienne propose, au sein de la Serre, espace d'art contemporain situé dans son ancienne École des Beaux-Arts, une programmation d'art contemporain visant à accompagner le développement de la carrière professionnelle d'artistes visuels.

Par cette démarche, la Ville entend avant tout renforcer la reconnaissance et la visibilité du potentiel créatif de son territoire et favoriser la rencontre des publics avec l'art contemporain.

Au rythme de 6 expositions annuelles, la Serre œuvre ainsi à élargir l'accès des publics à l'art contemporain et contribue à densifier, dans un cadre cohérent et complémentaire avec les institutions muséales et les galeries, un réseau vivant de diffusion des artistes plasticiens et visuels.

2 – Objectifs de la résidence

La résidence se définit comme une expérience de co-crédation d'une ou plusieurs œuvres, associant des personnes volontaires ou des groupes spécifiques, que l'artiste choisit de réunir autour de son projet.

Selon Céline Poulin et Marie Preston*, le principe de co-crédation repose sur le présupposé que chacun peut apporter, de manière égalitaire, un élément constructif au travail créatif, et que l'amateurisme et le professionnalisme de chacun sont sans cesse redistribués. Ces pratiques se veulent à la fois un terrain d'expérimentations artistiques et l'expression d'une politique dans leur ambition de redistribuer les rôles assignés par la société, de mettre en œuvre le partage du sensible tel que le définit Jacques Rancière.

La résidence-mission devra se dérouler sur le territoire large du Livradois-Forez et particulièrement sur la zone géographique comprise entre Thiers et Saint-Étienne. Elle devra associer des publics et des partenaires de projets situés sur ce territoire. L'artiste est fortement invité à travailler à partir de matériaux et ressources locales.

3 – Temporalités

L'artiste s'engage à être présent sur le territoire durant toute la période de résidence, soit 55 jours. En complément, l'artiste pourra bénéficier d'un temps de travail personnel en dehors des périodes pendant lesquelles il est au contact des publics.

La résidence aura lieu sur la période printemps 2024 (mars-mai), pour une restitution estivale à Thiers puis à Saint-Étienne à l'automne 2024.

4 – Critères d'éligibilité

La résidence s'adresse à tous les artistes vivant et travaillant sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Aucun critère d'âge n'est requis, en revanche une attention particulière sera portée à l'émergence artistique.

5 – Modalités financières et pratiques

Les montants des allocations de résidence et de diffusion artistique sont en accord avec la charte de rémunération artistique du Ministère de la culture.

Allocation de résidence (comprenant honoraires, transports et repas durant la résidence) : 2 400.00€ TTC

Budget de production dédié à la résidence et à ses deux restitutions : 2 000.00€ TTC

Droits de diffusion pour les deux expositions : 600.00€ TTC

L'artiste lauréat bénéficiera de la mise à disposition d'un hébergement à Thiers pour la durée de sa résidence.

Il pourra aussi bénéficier d'un logement et d'un atelier à Saint-Étienne pour une durée de 1 mois afin de préparer la restitution de son projet à la Serre.

6 – Engagement de l'artiste

Au cours de la résidence, l'artiste sera amené à présenter son travail et mener des rencontres avec d'autres publics que ceux impliqués dans le projet.

Une rencontre publique et une conférence de presse seront organisées à Thiers pour le lancement du projet. Une rencontre publique, en présence des publics associés au projet, sera organisée à Saint-Étienne à l'occasion de l'exposition de restitution de la résidence à la Serre.

7 – Restitution et médiation

À l'issue de la résidence, le travail de l'artiste sera présenté en deux temps sous la forme d'une exposition itinérante d'environ 3 mois, à Thiers dans les locaux de l'Usine du May puis à Saint-Étienne à la Serre. L'exposition devra être conçue simultanément pour les deux espaces et leurs contraintes respectives. Cette exposition de restitution aura pour objectif de mettre en lumière, un temps de rencontre, un travail collaboratif, un problème posé, résolu en groupe et montrer un travail partagé et abouti en commun.

8 – Dossier de candidature et sélection

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants et se présenter sous la forme d'un PDF A4 format paysage :

- le formulaire de candidature dûment complété, précisant l'adresse postale ou de correspondance
- un dossier décrivant le projet artistique en lien avec le territoire ainsi que les volontaires associés au processus de création
- un portfolio comportant des visuels d'œuvres et/ou d'expositions accompagné d'un descriptif des projets.
- un Curriculum Vitae à jour
- une copie de l'attestation d'immatriculation auprès de l'URSSAF Limousin, ou tout autre document prouvant le statut professionnel
- n° de sécurité sociale
- n° de SIRET ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures.
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- les travaux peuvent être présentés sous forme de photos sur dvd, cd ou USB... (pièces courtes ou extraits)

L'artiste lauréat sera sélectionné selon les critères suivants :

- pertinence de la démarche et des formes de co-création envisagées avec les publics impliqués
- qualité de la démarche artistique
- capacité à ancrer le projet sur le territoire compris entre Thiers et Saint-Étienne

Les documents devront être envoyés par mail au format d'un seul PDF (max 6Mo) avec pour objet de mail : NOM Prénom-Candidature résidence-mission de territoire 2024

Un jury de sélection se réunira fin avril 2023.

Les résultats seront annoncés en mai 2023.

Le dossier de candidature est à envoyer conjointement aux adresses suivantes au plus tard le 3 avril 2023 : charlotteauche@creuxdelenfer.fr / sophie.thierry@saint-etienne.fr

* Co-Création, publication plurielle inscrite dans une recherche sur les pratiques artistiques en co-création engagées dans le champ social, menée depuis 2013 par Céline Poulin (directrice du CAC Brétigny) et Marie Preston (artiste et enseignante-use à l'université Paris8) avec Stéphanie Airault.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse postale.....

.....

.....

Mail.....

Téléphone.....

Site internet.....

Intitulé du projet.....